École primaire du Dôme

Parcours arts et sports

École du Dôme

Description sommaire du programme

Le parcours arts et sports de l'École du Dôme (5e et 6e années) offre à des élèves-athlètes ou des élèves-artistes de haut niveau la possibilité d'atteindre leur plein développement grâce à un encadrement pédagogique adapté.

Objectifs du programme

- Permettre à l'élève-athlète ou l'élève-artiste, reconnu pour ses performances au niveau sportif ou artistique, de partager son temps de façon équilibrée entre les études et la discipline sportive ou artistique.
- Soutenir l'élève-athlète ou l'élève-artiste dans son apprentissage en lui fournissant un support pédagogique favorisant la réussite des matières scolaires.
- Fournir à l'élève-athlète ou l'élève-artiste les infrastructures favorisant la pratique du sport ou des arts afin d'optimiser ses talents au plan sportif ou artistique.
- Permettre à l'élève-athlète ou l'élève-artiste de suivre un entraînement ou une formation de qualité dans la discipline de son choix et de participer aux compétitions régionales, provinciales ou nationales.

Niveaux concernés

- 5e et 6e année

Frais d'inscription

- Aucun frais additionnel pour le parcours arts et sports. Toutefois, des frais exigés par les mandataires sont à prévoir.

Profil de l'élève

Le parcours arts et sports de l'École du Dôme s'adresse aux élèves :

- de 5e et 6e années qui se distinguent dans une discipline sportive ou artistique;
- qui souhaitent concilier leur développement dans ce domaine avec leur réussite scolaire;
- engagés dans un sport à un niveau avancé OU impliqués sérieusement dans une discipline artistique (danse, arts de la scène, etc.)
- en mesure de maintenir leur réussite scolaire tout en évoluant dans un programme condensé; font preuve d'organisation, d'autonomie, d'engagement, de responsabilité ainsi que d'un respect constant des consignes et des règles de vie.
- qui obtiennent une recommandation de leur enseignant et de leur mandataire sportif ou artistique.

Particularités du programme

Tout au long de l'année, les élèves partageront leurs journées entre leurs études et la pratique de leur sport ou de leur discipline artistique : ils seront en classe en avant-midi et avec leur mandataire en après-midi.

Critères d'admission

- L'élève devra être en 5e ou en 6e année l'année suivant l'inscription.
- L'élève devra obtenir une recommandation de son mandataire sportif ou artistique.
- L'élève devra démontrer les qualités requises à la réussite scolaire dans le cadre d'un programme condensé, notamment l'autonomie, le sens des responsabilités et l'engagement scolaire.

819 595-5125
www.dome.csspo.gouv.qc.ca/programme-parcours-art-et-sport/
ecole.dome@csspo.gouv.qc.ca

Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Québec